

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 869 portant rectificatif à la décision n° 280 du 15 mars 1951 (documentation statistique du Port de Djibouti)

n° 869

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 septembre 1951

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro
1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —L'article 2 de la décision n 280 du 15 mars 1951 susvisée est complété comme suit : Ajouter après budget local : dont le montant est fixé à 30.000 francs par an.